

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					3 ^{me} année
Domaine :	ACTIVITES ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION					LP
Spécialité :	SERVICES EN LIGNE					
	CONCEPTION ET REALISATION DE SERVICES MULTIMEDIA EN LIGNE					
Volume horaire étudiant :	103 H	283 H	14 H	150 H	>= 12 semaines	400 H Alternance possible (hors stage et projet)
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	Projet tuteuré	stage	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Geneviève GUERINEAU – IUT de Dijon ☎ 03.85.39.65.79 - Fax 03.80.39.65.76 Genevieve.Guerineau@u-bourgogne.fr	IUT de Dijon Nathalie BOURGAULT ☎ 03.80.39.65.70 - Fax 03.80.39.65.76 src-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IUT de DIJON - AUXERRE	

Le domaine des TIC est en forte expansion et surtout en évolution permanente. Les nouveaux métiers de ce secteur, du fait de l'évolution des technologies et de leurs usages en plein devenir, n'y sont pas encore strictement figés.

Au delà d'une simple maîtrise technique dans la spécialité visée (services multimédia en ligne) qui relèverait d'un niveau Bac +2, la formation vise à Bac + 3 une insertion professionnelle sous l'angle du développement et de la gestion de projets pour analyser, concevoir, réaliser et mettre en place des services multimédia en ligne. Les futurs diplômés, capables d'une réflexion approfondie, sauront mesurer les enjeux des contenus, les concevoir techniquement avec une préoccupation sans cesse tournée vers les attentes de l'utilisateur final et un souci de rentabilité.

Objectifs de la formation et débouchés :

- Les diplômés auront une bonne connaissance dans le domaine des technologies (informatique, réseaux, ...), ainsi que dans le domaine de la communication (communication interne et externe des organisations, interpersonnelle, graphique ...).
- Ils sauront analyser, concevoir, gérer, animer, administrer des services en ligne. Ils devront s'assurer de l'efficacité des services proposés, en particulier : performance, fiabilité, ergonomie, évolution, ...
- Capables d'établir un cahier des charges, un appel d'offres, suivre un projet, ils sauront aussi s'assurer de la pertinence marketing des services proposés.
- Enfin, grâce à une veille technologique, ils seront capables de réagir, dans l'entreprise, face à l'évolution de l'usage des TIC.

Les métiers auxquels pourra accéder le diplômé :

- Webmaster
- Assistant chef de projet Services en Ligne et veille technologique
- Graphiste multimédia
- Développeur multimédia
- Webmaster technique

Modalités d'accès à l'année de formation :

Les admissions sont prononcées après examen des dossiers de candidature et éventuellement entretien avec un jury.

Cette licence "Activités et Techniques de Communication" permet de se spécialiser dans le domaine des TIC et est accessible à des étudiants titulaires :

- des 4 premiers semestres d'une Licence Sciences, Technologies et Santé, option "Mathématiques, Informatique et Electronique",
- des 4 premiers semestres d'une Licence de Langues, option "Communication",
- d'un DUT SRC, IQ, RT, IC,
- d'un BTS dans le domaine de l'Informatique, de la Communication, de l'Audiovisuel, ...

Les dossiers retenus en priorité seront ceux qui montreront un profil équilibré entre les matières scientifiques et littéraires et une grande motivation pour le multimédia. Les notes obtenues en langues seront examinées attentivement.

Cette licence est accessible dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue et de l'alternance en Contrat de Professionnalisation.

Contrats de Professionnalisation :

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui concilie période en entreprise et période à l'IUT, permettant à l'apprenti d'acquérir des savoir faire en milieu de travail, de disposer d'une première expérience de travail rémunérée, de préparer l'intégration dans l'activité professionnelle. Le rythme retenu est basé sur l'alternance de semaines d'enseignement à l'IUT et de semaines en entreprise de septembre à mars, puis à temps complet dans l'entreprise de mars à septembre.

Les étudiants concernés doivent avoir validé un cursus de BAC +2 ou équivalent. L'inscription est effective à la condition de la signature avec une entreprise d'un contrat de professionnalisation au plus tard le jour de la rentrée. Les procédures de sélection sont de nature pédagogique ; celles de recrutement sont propres aux employeurs. Le recrutement d'un candidat admis pédagogiquement détermine son statut. Les admissions sont effectives à la date de signature du contrat de professionnalisation dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle. Un candidat admissible, mais n'ayant pas trouvé d'entreprise au plus tard le jour de la rentrée pourra néanmoins suivre la licence dans le cadre de la formation initiale.

Pour vous informer et demander un dossier de candidature, connectez-vous sur le site Internet de l'I.U.T. de Dijon : <http://iutdijon.u-bourgogne.fr> . Le Service Scolarité (tél : 03.80.39.64.02) reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Organisation et descriptif des études :

UE	Compétences attendues	Nom UE	Disciplines concernées	Durée totale heures	Heures		Coefficient		UE Coefficient	
					S1	S2	S1	S2	S1	S2
	Semestre									
UE0	Adaptation et harmonization : 8 ECTS <i>Cette unité permet aux étudiants de provenances diverses, d'acquérir les pré-requis nécessaires aux suivis des enseignements</i>	UE0.1 Pratiques de la communication UE0.1 Théories de la communication UE0.1 Ergonomie UE0.1 Anglais UE0.1 Réseaux ou UE0.1 Anglais UE0.1 Informatique UE0.1 Approche projet UE0.1 Réseaux UE0.1 Ergonomie		20 22 12 25 13 25 30 12 13 12	20 22 12 25 13 25 30 12 13 12	1,5 2 1,5 1,5 1,5 1,5 2 1,5 1,5 1,5				
		S/Total		92	92		8		1	
UE1	Culture et communication de l'organisation : 12 ECTS <i>Cette unité permet d'acquérir les connaissances théoriques fondamentales liées aux TIC dans les entreprises</i>	UE1.1 Anglais de spécialité UE1.1 2ème langue vivante UE1.1 Conduite de projet multimédia UE1.1 Management de groupe UE1.1 Droit du marketing UE1.1 Droits des TIC UE1.1 Usages des TIC - Sociologie de la Communication UE1.1 Communication interne et externe de l'organisation UE1.1 Communication interculturelle		20 20 10 10 10 10 20 10 10	20 20 10 10 10 10 20 10 10	2 2 1 1 1 1 2 1 1				
		S/Total		120	120		12		2	
UE2	Conception et réalisation de services en ligne : 10 ECTS <i>Cette unité permet d'acquérir les compétences techniques pour la réalisation de services multimédia</i>	UE2.2 Web design UE2.2 Infographie appliquée aux documents numériques UE2.2 Ergonomie des documents numériques UE2.2 Production de sites dynamiques UE2.2 Imagerie 2D/3D		20 10 20 23 20	20 10 20 23 20	2 1 2 3 2				
		S/Total		93	93		10		2	
UE3	Mise en ligne et vente des services multimédia : 10 ECTS <i>Cette unité procure les compétences techniques et marketing pour la mise en ligne des services</i>	UE3.2 Sécurité des réseaux UE3.2 Technologie et mise en œuvre des réseaux haut-débit et sans fil UE3.2 Les technologies nomades communicantes UE3.2 Hébergement - Référencement de sites Web UE3.2 E-business - Net économie - Web marketing		25 25 10 10 25	25 25 10 10 25	2 3 1 1 3				
		S/Total		95	95		10		2	
UE4	Professionnalisation : 20 ECTS <i>Cette unité permet aux étudiants de mettre en pratique leurs acquis dans un cadre professionnel</i>	UE4.2 Projet tuteuré UE4.2 Stage en entreprise >=12 semaines contigües		150 150	150 150	10 10				
		S/Total		150	150		20	0	2	
		Total avec projet		550	320	230	20	40		

Modalités de contrôle des connaissances et validation de la licence :

Dispositions générales

- Selon l'Arrêté du 3 août 2005 : "Art. 16. - L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation."
- La règle est le contrôle continu des connaissances, organisé enseignement par enseignement.
- Chaque matière fait l'objet de contrôles notés, sous forme d'interrogations écrites et/ou orales.
- Selon le règlement intérieur : "Art. 16-1 - Les moyennes ne peuvent être calculées que si l'obligation d'assiduité est satisfaite."
- Le projet tuteuré est évalué par un jury composé de professionnels de la spécialité et de membres de l'équipe pédagogique.
- Le stage est évalué par un jury composé du tuteur d'entreprise et de membres de l'équipe pédagogique.
- En référence au décret du 21 juillet 2009, tout stage de plus de deux mois consécutifs, débutant à partir du 1er juillet 2009 est gratifié et le montant de la gratification due au stagiaire est fixé à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.242-4-1 du code de la sécurité sociale, pour une durée de présence équivalente à la durée légale du travail. La gratification est due dès le premier jour de stage et versée mensuellement, sans possibilité pour l'étudiant d'y renoncer.
- Enfin, l'arrêté du 17 novembre 1999, prévoit (Titre II, chapitre 1) que, sauf dispositions pédagogiques particulières, l'organisation de cette licence est en un an.

Validation par Unité d'Enseignement (UE) ou par compensation (article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999)

- Une UE est acquise lorsque la moyenne pondérée des notes obtenues dans les matières qui la composent est égale ou supérieur à 10 sur 20. Cette disposition est également valable pour l'UE4 (projet tuteuré et stage)
- Le diplôme est validé, le cas échéant par compensation, lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :
 - 1) La moyenne pondérée (UE0 à UE4) est supérieure ou égale à 10 sur 20
 - ET*
 - 2) La moyenne à l'UE4 (projet tuteuré et stage) est supérieure ou égale à 10 sur 20.
- Dans le cas où le diplôme n'est pas attribué par le jury réuni en juillet, le candidat est renvoyé à une deuxième session début septembre pour les matières académiques.
- Dans le cas où le stage n'a pas pu être soutenu et validé en juin, le candidat a la possibilité, s'il trouve une entreprise et si les délais le permettent de refaire un stage pendant l'été.
- La nature particulière du projet tuteuré ne permet pas d'organiser une session de rattrapage portant sur cette évaluation. En conséquence, un étudiant dont la moyenne obtenue à l'UE4 (projet tuteuré + stage) est inférieure à 10/20 n'a pas accès à la session de rattrapage et est déclaré définitivement ajourné.